



**AUX SECOURS FORMATIONS**

SST-GESTES & POSTURES INCENDIE-EVACUATION

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 84070100907  
Auprès du préfet de région Auvergne-Rhône-Alpes

## **CONDITIONS GENERALES DE VENTE**

### **PRÉAMBULE**

AUX SECOURS FORMATIONS est un organisme de formation situé 13 lotissement la colline 07100 Annonay.

Il organise et dispense des formations professionnelles. Son activité de dispensateur de formation est enregistrée auprès de la DIRECCTE Rhône Alpes sous le n° de déclaration d'activité 84070100907 ; cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état. La signature par le Client des présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») emporte leur acceptation pleine et entière. Les CGV prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat, sauf accord cadres ou accord commercial spécifique réalisé avec le client. Tous autres documents de AUX SECOURS FORMATIONS, tels que prospectus, catalogues, n'ont qu'une valeur indicative. Le fait que AUX SECOURS FORMATIONS ne se prévale pas, à un moment donné, de l'une quelconque des présentes conditions, ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

### **1 – INSCRIPTION**

Vous disposez de la possibilité de vous inscrire par courrier électronique à l'adresse mail : [roselyne.chassaing@gmail.com](mailto:roselyne.chassaing@gmail.com), par téléphone au 0632696076 ou par courrier postal à l'adresse suivante : AUX SECOURS FORMATIONS 13 lotissement la colline 07100 Annonay.

Votre inscription sera prise en compte à réception du bulletin d'inscription dûment rempli, signé et portant cachet commercial ou à réception de la convention de formation professionnelle signée et portant cachet commercial.

## **2 - ANNULATION - REMPLACEMENT**

Pour être prise en compte, toute annulation doit être communiquée par écrit. Les remplacements de participants sont admis à tout moment, sans frais, sous réserve d'en informer par écrit (courrier ou email) à AUX SECOURS FORMATIONS et de lui transmettre les noms et coordonnées du ou des remplaçants au plus tard la veille de la formation. Vous disposez de la faculté d'annuler une inscription sans frais sous réserve d'en informer AUX SECOURS FORMATIONS par courriel avec accusé de réception à l'adresse [roselyne.chassaing@gmail.com](mailto:roselyne.chassaing@gmail.com) reçu au plus tard dix [10] jours calendaires avant la date de la formation. En cas d'annulation reçue moins de dix [10] jours calendaires avant la date de la formation (ou du premier module pour un cycle), le montant de l'inscription reste dû en totalité à AUX SECOURS FORMATIONS.

Toute formation à laquelle le participant ne s'est pas présenté ou n'a assisté que partiellement est due en totalité.

## **3 - TARIFS - PAIEMENT**

Tous les tarifs sont indiqués toutes taxes comprises. AUX SECOURS FORMATIONS n'est pas assujettie à la TVA.

Nos tarifs comprennent la formation, les fichiers électroniques mis, le cas échéant, à disposition. Si la documentation pédagogique remise pendant la formation est facturée, l'information en est portée dans la convention de formation.

Il en est de même pour les frais de repas des participants, les frais de repas et/ ou de déplacement et d'hébergement de l'intervenant. Ces derniers sont alors refacturés au réel.

Vous avez la possibilité de bénéficier de tarifs dégressifs en cas d'inscriptions à plusieurs formations ou de plusieurs participants. Pour ce faire, n'hésitez pas à contacter notre directrice de formation au 0632696076 ou par courrier électronique à l'adresse [roselyne.chassaing@gmail.com](mailto:roselyne.chassaing@gmail.com)

**Le règlement intégral devra intervenir comptant et sans escompte à réception de facture.**

Toute facture non payée à échéance portera de plein droit, intérêt au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 (dix) points. A défaut de paiement d'une seule facture à son échéance, l'intégralité des sommes dues par le Client deviendra immédiatement exigible. Toute facture recouvrée par nos services contentieux sera majorée, à titre de clause pénale non réductible au sens de l'article 1229 du Code Civil, d'une indemnité fixée à 15 (quinze)% du montant des sommes exigibles.

## **4 - RESPONSABILITÉ – INDEMNITÉS**

L'employeur, ou selon le cas le participant, s'oblige à souscrire et maintenir en prévision et pendant la durée de la formation une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels, immatériels, directs et indirects susceptibles d'être causés par ses agissements ou ceux de ses préposés au préjudice d'AUX SECOURS FORMATIONS ou des participants. Il s'oblige également à souscrire et maintenir une assurance responsabilité civile désignant également comme assuré AUX SECOURS FORMATIONS pour tous les agissements préjudiciables aux tiers qui auraient été causés par son préposé, et, contenant une clause de renonciation à recours, de telle sorte qu'AUX SECOURS FORMATIONS ne puisse être recherchée ou inquiétée.

## **5 - DROIT DE CONTRÔLE DE NOM SOCIETE**

AUX SECOURS FORMATIONS se réserve le droit, si le nombre de participants à une formation est jugé insuffisant sur le plan pédagogique, d'annuler cette formation au plus tard 5 [cinq] jours calendaires avant la date prévue.

AUX SECOURS FORMATIONS se réserve le droit de reporter la formation, de modifier le lieu de son déroulement, le contenu de son programme ou de remplacer un animateur, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.

AUX SECOURS FORMATIONS se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit :  
- de refuser toute inscription ou accès à un Client qui ne serait pas à jour de ses paiements -  
d'exclure tout participant qui aurait procédé à de fausses déclarations lors de l'inscription et ce, sans indemnité.

## **6 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

Dans le cadre du respect des droits de propriété intellectuelle attachés aux supports de cours ou autres ressources pédagogiques mis à la seule disposition des participants de la formation, le Client s'interdit de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel non participants aux formations de AUX SECOURS FORMATIONS ou à des tiers, les dits supports et ressources pédagogiques sans l'autorisation expresse, préalable et écrite de AUX SECOURS FORMATIONS ou de ses ayants droit.

## **7 - INFORMATIQUE ET LIBERTÉS**

Conformément aux dispositions de la Loi n°2004-801 du 6 août 2004 modifiant la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite « Loi Informatique et Libertés », relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les informations qui vous sont demandées sont nécessaires au traitement de votre inscription et sont destinées aux services d'AUX SECOURS FORMATIONS

## **8 - ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE LE PRÉSENT ACCORD EST RÉGI PAR LE DROIT FRANÇAIS.**

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'exécution de l'une de ces dispositions, et à défaut d'un accord amiable des parties, le tribunal de grande instance de LYON sera seul compétent.